



À St Etienne le 14 avril 2022

À M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Objet : Accueil des élèves d'Ukraine sur le territoire ligérien

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire,

Depuis quelques semaines, des familles ukrainiennes se réfugient en France pour fuir la guerre et ses horreurs. De nombreux enfants sont ainsi progressivement scolarisés dans les établissements scolaires du premier ou du second degré.

Ces élèves étant inscrits en fonction de leur adresse et de leur âge, certains secteurs et certaines écoles sont particulièrement sollicités : quand les effectifs des classes sont déjà initialement chargés, la qualité d'accueil de ces élèves à besoins éducatifs très particuliers n'est pas garantie. Quels moyens sont envisagés pour répondre à cette problématique ?

Ces élèves allophones n'ont à ce jour, ni réalisé de test de positionnement en français, ni n'ont bénéficié de l'appui des UPE2A, contrairement à ce qu'annoncent les services académiques. En effet le rectorat affiche sur son site que " *L'académie organise les conditions propices à l'accueil et à la scolarisation des enfants dans le cadre des dispositifs en vigueur : accueil, évaluation initiale, inclusion en classe ordinaire et accompagnement linguistique spécifique, généralement dans un des dispositifs UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants)*". Force est de constater que dans la Loire, ce n'est pas le cas.

Pour que notre Ecole puisse remplir pleinement son rôle auprès de ces enfants, il nous paraît essentiel d'avoir une réflexion et un échange sur l'UPE2A. En effet, avant même la "crise ukrainienne", nous avons été alerté-e-s par les collègues sur la situation des UPE2A face à un nombre toujours accru d'élèves. Aujourd'hui, pour répondre aux besoins de tous les élèves allophones et garantir leur droit fondamental à l'éducation dans des conditions favorables, il est impératif que des solutions soient rapidement mises en œuvre.

Nos collègues pointent également les difficultés de communication avec ces élèves et leurs familles quand ceux-ci ne maîtrisent pas la langue française. Le besoin d'interprétation est fort pour permettre un accueil de qualité dans les établissements scolaires et dans les classes. Des mesures doivent être envisagées en ce sens.

Cette difficulté est particulièrement prégnante quand les élèves présentent des difficultés psychologiques liées aux traumatismes de guerre. Sur ce plan, il est fondamental que des moyens soient déployés et coordonnés, dans et hors éducation nationale.

Aussi, nous sollicitons une audience auprès de vous, afin de déployer au plus vite des réponses adaptées aux besoins, d'accompagner au plus près tous ces enfants et ainsi leur permettre de s'intégrer au mieux dans une vie sociale. Nous souhaitons également qu'un groupe de travail régulier soit mis en place pour assurer la gestion de cette situation évolutive dans le respect du dialogue social.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous accorderez à notre demande qui, vous l'aurez compris, n'a d'autre objectif que de concrétiser nos deux valeurs républicaines : égalité et fraternité. Veuillez croire, M. l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'Éducation nationale et aux droits des personnels et des usagers.

pour le SNUipp FSU 42, Cécile Aulagnon, Marianne Denis, Yves Bornard,
pour le SNES-FSU Loire, Claire Rollet et Emmanuelle Richard
pour le SE-Unsa 42, Mathilde Point
pour le SNUDI FO, Nicolas COUDROY
pour la CGT éducation, Vincent Nodin
pour Sud éducation Loire, Simon Caldini et Myriam Garcia